

**7304/18**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 mars 2018

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 mars 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne

**E 12893**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 20 mars 2018  
(OR. en)**

**7304/18**

**CDR 42**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre  
du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne

---

**DÉCISION (UE) 2018/... DU CONSEIL**

**du ...**

**portant nomination d'un membre  
du Comité des régions,  
proposé par la République fédérale d'Allemagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116<sup>1</sup>, (UE) 2015/190<sup>2</sup> et (UE) 2015/994<sup>3</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Le 18 juillet 2016, en vertu de la décision (UE) 2016/1204 du Conseil<sup>4</sup>, M. Tilman TÖGEL a été remplacée par Mme Katrin BUDDE en tant que membre.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de Mme Katrin BUDDE.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

<sup>2</sup> Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

<sup>3</sup> Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

<sup>4</sup> Décision (UE) 2016/1204 du Conseil du 18 juillet 2016 portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédéral d'Allemagne (JO L 198 du 23.7.2016, p. 45).

*Article premier*

Est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M. Tilman TÖGEL, *Mitglied des Kreistages Landkreis Stendal*.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---